

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4319

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Pôle automobile Souvenir - Acquisition foncière - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Direction générale - Missions territoriales - Vaise

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon a entrepris la maîtrise foncière du secteur délimité par la rue Marietton, le boulevard de la Duchère et la rue Saint Simon à Lyon 9°.

Ces acquisitions foncières, réalisées au vu des opportunités, permettent de poursuivre des opérations de :

- valorisation de l'entrée de la ville,
- valorisation des cheminements piétons d'accès au parc du Vallon,
- confort du pôle automobile et développement de services.

Les opérations à vocation économique pourront être réalisées par le biais de consultations d'opérateurs.

Le présent rapport a pour objet l'individualisation d'autorisation de programme complémentaire à hauteur de 495 000 € afin de poursuivre le remembrement foncier.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 11 juin 2007 et du Bureau le 2 juillet 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du remembrement foncier du secteur délimité par la rue Marietton, le boulevard de la Duchère et la rue Saint Simon à Lyon 9°.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 641 - Lyon 9° : pôle automobile Souvenir, est complétée pour un montant de 495 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,